

Mardi 5 mai 2020

Covid : au-delà de l'urgence, des mesures pérennes pour les artistes !

Alors que le Président de la République s'apprête à annoncer des mesures en faveur de la culture, cette prise de parole dans le contexte si particulier que le monde entier connaît aujourd'hui doit être l'occasion d'un inventaire lucide de l'action de l'Etat vis-à-vis des artistes-interprètes. L'extrême précarité dans laquelle se trouve la grande majorité d'entre eux l'impose.

La crise sanitaire a clairement désigné les gagnants et les perdants de la transformation numérique. Alors que depuis mars les plateformes de streaming connaissent une croissance insolente, les artistes, par l'annulation des spectacles et tournages se retrouvent sans revenu en dehors du secours ponctuel de l'État et des organisations professionnelles. La diffusion de leur travail explose sur les réseaux numériques et ne leur rapporte toujours rien ou presque.

Le sacro-saint ruissellement est à l'arrêt. A-t-il seulement jamais fonctionné dans le numérique ?

À qui la faute ?

Depuis 10 ans, nous allons de rapports en mission d'objectivation, de concertations en négociations qui n'ont rien donné. Des lois ont même été votées et jamais appliquées. En outre, l'indécision générale, la peur de réguler fermement et d'arbitrer les positions ont créé divisions et tensions mortifères au sein même de nos filières et entraîné une perte totale de confiance des artistes dans ce numérique qui devrait être regardé comme une chance pour la culture.

Ce que révèle cette crise oblige à changer de méthode !

La valeur est captée massivement par les diffuseurs numériques avec une ampleur jamais connue. La loi pose comme principe de transférer cette valeur directement à ceux qui la créent... sauf aux artistes-interprètes, pourtant maillons essentiels de la création. Au nom de quoi ? Pourquoi les artistes seraient-ils les seuls à ne pas bénéficier d'un droit à rémunération perçu directement auprès des champions du numérique ?

Si le monde d'après doit être différent, faisons qu'il le soit aussi pour les artistes. Discutons des solutions en regard de ce que permettent les textes communautaires et l'expérience d'autres pays européens. C'est le moment.

Contact presse :

Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

Retrouvez toute notre actualité sur www.adami.fr



Société de services aux artistes-interprètes, l'Adami gère les droits, aide financièrement les projets, défend les intérêts et accompagne la carrière de plus de 100 000 comédiens, musiciens, chanteurs, danseurs...

Conformément à la législation en matière de données à caractère personnel, vous bénéficiez de droits, dont ceux de l'accès, la rectification, la suppression de ces données, et d'un droit d'opposition à leur traitement, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Adami – 14-16 rue Ballu – 75311 Paris cedex 09.